

Aux entreprises formatrices de la branche Assurance privée

Berne, début mars 2023

Update projet de réforme Employé-e-s de commerce 2023

Chers responsables de formation, formateurs/-trices professionnels et forma-
teurs/-trices pratiques

Vous trouverez ci-dessous des informations sur le projet de réforme Employé-e-s
de commerce 2023.

1	Projet de réforme Employés de commerce 2023	2
1.1	Formation en entreprise	2
1.2	Plate-forme d'apprentissage time2learn	2
1.3	Concept d'information et de formation	3
1.4	Recrutement des apprentis	3
1.5	Cours interentreprises selon l'ordonnance sur la formation (Orfo) 2023	4
1.6	Enseignement CI : BYOD	4
1.7	Coûts des cours interentreprises selon l'Orfo 2023 (générations à partir de 2023)	4
1.8	Réunions d'échange - projet de réforme 2023	5
2	Médias d'apprentissage	5

1 **Projet de réforme Employés de commerce 2023**

La nouvelle formation commerciale de base "Employé-e de commerce CFC" entrera en vigueur à l'été 2023. Elle prépare les apprentis à relever les défis du futur.

L'AFA travaille à plein régime à la mise en œuvre de la réforme avec toutes les parties prenantes.

Au 4e trimestre 2022, les responsables de formation, les formateurs professionnels et les formateurs pratiques ont été informés du contenu de la réforme.

Vous trouverez l'enregistrement d'une réunion d'information et la présentation sur notre [site web du projet](#) (accordéon "Formation des parties prenantes").

Vous trouverez des informations actualisées sur le projet de réforme ainsi qu'une présentation générale sur notre [site web consacré au projet](#).

1.1 **Formation en entreprise**

Les formations des responsables de la formation ont également eu lieu au quatrième trimestre 2022. L'accent a été mis sur la planification de la formation après l'Orfo 2023. Les participants ont reçu des informations et des outils leur permettant de planifier les interventions des apprentis dans l'entreprise formatrice, notamment la répartition des mandats pratiques sur les trois années d'apprentissage.

Sur le site web du projet (accordéon "Formation en entreprise"), vous trouverez tous les mandats pratiques avec les grilles de compétences correspondantes ainsi que le modèle de planification de la formation en cliquant [ici](#).

1.2 **Plate-forme d'apprentissage time2learn**

Le système pourra être utilisé de **manière productive** à partir de **mai 2023**.

A partir de cette date, l'AFA écrira aux entreprises formatrices pour la saisie des apprentis selon l'Orfo 2023.

Pour tous les utilisateurs de time2learn, une nouvelle identification d'utilisateur avec un nouveau portail de connexion sera effectuée à partir du 16.03.23. De plus amples informations sont disponibles sur le site web de Swiss learning Hub.

1.3 Concept d'information et de formation

L'AFA est actuellement en train de planifier les modules de base et d'approfondissement pour les responsables de formation, les formateurs professionnels et les formateurs pratiques. Les entreprises formatrices seront informées en mars 2023 de l'offre de formation et de la procédure d'inscription. La formation des **formateurs pratiques** s'effectue selon le principe de la cascade :

- Les membres des entreprises formatrices représentées dans le Réseau Développement de la relève reçoivent le matériel de formation afin que les formateurs pratiques puissent être formés au sein de la compagnie.
- Les autres entreprises formatrices peuvent profiter de l'offre de formation de l'AFA.

1.4 Recrutement des apprentis

Le profil d'exigences des apprentis ne changera pas fondamentalement avec la réforme Employé(e) de commerce 2023. Toutefois, certaines conditions prendront plus d'importance, par exemple agir dans des formes d'organisation agiles ou dans un environnement de travail en réseau.

Sur le site web, les entreprises trouvent de plus amples informations sur les conditions préalables des apprentis et des entreprises, ainsi que des recommandations d'action concernant le choix des options et/ou des domaines à choix.

- [Exigences posées aux personnes en formation](#)
- [Exigences posées aux places d'apprentissage](#)

1.5 Cours interentreprises selon ordonnance sur la formation (Orfo) 2023

Après une évaluation des expériences faites jusqu'à présent, les cours seront réorientés à partir de 2023 sur pratiquement tous les aspects (objectifs de formation, pédagogie, numérisation) et adaptés au concept de la réforme de la formation commerciale initiale 2023. Les cours seront revalorisés, les entreprises seront déchargées et l'apprentissage accompagné et auto-organisé des jeunes sera également encouragé. Les responsables CI continueront à travailler dans le cadre du **système de milice**, qui a fait ses preuves, et garantiront ainsi le **lien nécessaire avec la pratique**.

Dans le cadre des cours interentreprises, des contrôles de compétences CI sont obtenus et sont pris en compte dans la note finale. Les cours durent désormais 16 jours (contre 14 auparavant) : 5 jours en 1^{re} année d'apprentissage, 8 jours en 2^e année et 3 jours en 3^e année.

Programme-cadre / aperçu des thèmes : Présentation de la réforme Employé-e de commerce 2023, p. 67 et suivantes : Cliquez [ici](#).

1.6 Enseignement CI : BYOD

L'enseignement selon la réforme Employé-e de commerce 2023 exigera à l'avenir de tous les apprentis l'utilisation de médias électroniques. Chaque participant aux CI doit impérativement apporter son ordinateur portable personnel en cours.

Pour plus d'informations : cliquez [ici](#) (accordéon "CI").

1.7 Coûts des cours interentreprises selon l'Orfo 2023 (générations à partir de 2023)

Les frais de cours pour une journée de CI selon l'Orfo 2023 ont été fixés à 200 CHF par le comité de l'AFA. Cela représente CHF 3'200 pour les 16 jours de cours. Il s'agit d'un prix "tout compris". Il comprend non seulement la licence pour "time2learn", mais aussi le matériel pédagogique nécessaire (il n'est plus nécessaire d'acheter des livres séparés).

Les frais des cours en Suisse romande et au Tessin peuvent différer en raison d'autres réglementations cantonales et de compétences pour l'organisation des cours.

1.8 Réunions d'échange – projet de réforme 2023

Afin de pouvoir répondre à vos questions ouvertes sur la réforme de la formation commerciale initiale 2023, l'AFA offre régulièrement des réunions d'échange.

Vous pouvez vous inscrire à ces événements sur notre site web (accordéon "Formation des parties prenantes"). Cliquez [ici](#).

- Réunions d'échange*: me, 22.03. 09:00 – 10:00
- Réunions d'échange : ma, 25.04. 15:00 – 16:00
- Réunions d'échange : me, 31.05. 09:00 – 10:00
- Réunions d'échange : je, 29.06. 09:30 – 10:30

*Mme Laila Aroub, Ecole professionnelle commerciale de Nyon, nous soutiendra dans cet échange et se tiendra à notre disposition pour répondre à nos questions sur l'école professionnelle.

2 Médias d'apprentissage

Nous avons l'intention de réviser successivement le matériel didactique au cours des prochaines années, de l'intégrer dans l'environnement d'apprentissage numérique myAFA et d'en améliorer fortement la convivialité. D'un point de vue didactique, les révisions et les mises à jour visent à intégrer systématiquement les situations de travail et d'action typiques de la profession.

Dans une phase de transition, les CI sont organisés sur la base du matériel pédagogique existant, complété par du matériel supplémentaire pour l'enseignement (médi-
as d'apprentissage électroniques, scripts, études de cas, présentations, mandats, etc.).

Nous nous réjouissons de la mise en œuvre commune de la réforme de la formation commerciale initiale 2023 et vous remercions vivement de votre engagement en faveur de la relève de notre profession.



Meilleures salutations

VBV/AFA

Simon Werren / Équipe Développement de la relève